

Séance du 16 Novembre 2020

Date de convocation : 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, HIVERT Bruno, MOCHER Frédéric, LAMY Thierry, WAGNER Vincent, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantal, LEROI Patricia, PASTUREL Audrey, DESTAINVILLE Allison et LIVET Edwige

Absents excusés : Nicolas MONSIMIER, Philippe REIGNER et Pascale DELUSSEAU

Absent non excusé : Jean-Yves GUAIS

Secrétaire de séance : Vincent WAGNER

ORDRE DU JOUR

- Travaux salle annexe de la Mairie
- Lampadaires pour le lotissement des Fleurs
- Aménagement du bas du bourg
- Réparation des lampes près de l'église
- Enquête publique plan d'épandage
- Rapport de la CLET (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- Enquête pour le commerce

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Placards dans les classes
- 2) Virements de crédits DM3
- 3) Repas drive pour les personnes de 70 ans et plus
- 4) Courrier Mayenne Habitat
- 5) Guirlandes de Noël
- 6) Commission Enfance
- 7) Toilettes près de l'Eglise
- 8) Vitesse excessive aux Agêts

TRAVAUX SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE

Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance Volet communal pour les travaux d'isolation de la salle annexe de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque Commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la Commune est de 11 001 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total hors taxe.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1^{er} juillet 2021.

Au regard de ses éléments, le Maire propose d'étudier l'affectation de la dotation au projet de travaux d'isolation de la salle annexe qui s'élèvent à 41 271.96 € HT.

Suite à la réunion organisée avec les différentes entreprises, les travaux commenceraient au 1^{er} trimestre 2021.

Estimation détaillée et plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT	Total HT	RECETTES HT	Total HT
Réfection des sols	19 300.91 €	DETR	10 999.90 €
Fenêtres	6 876.83 €	Conseil Départemental	11 001.00 €
Isolation	7 502.64 €		
Electricité	4 719.33 €	autofinancement	19 271.06 €
Peinture	2 872.25 €		
TOTAUX	41 271.96 €		41 271.96 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, le Maire propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance - volet communal ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance-volet communal d'un montant de 11 001 €
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

LAMPADAIRES POUR LE LOTISSEMENT DES FLEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier d'extension 6 ensemble leds pour le lotissement des Fleurs. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune 75 %	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total à la charge de la commune
10 251.11 €	7 688.33 €	512.56 €	8 200.89 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à la charge de la Commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérées par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à la réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- DÉCIDE d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne, application du régime général

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	8 200.89 €	Imputation budgétaire en section de fonctionnement au compte 6554
---	------------	---

- DÉCIDE d'inscrire à son budget LOTISSEMENT, les dépenses afférentes dans la section de fonctionnement, correspondant à son choix.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU PONT GÂTÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire réalisé par Territoire d'Énergie Mayenne relatif au projet de :

« Dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public, rue du Pont Gâté »

Les montants estimés des participations que la Commune sera amenés à régler à Territoire d'énergie Mayenne sont les suivants :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Participation de la commune
101 000 €	75 750 €	5 050 €	30 300 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication - OPTION B

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Participation de la commune
46 500 €	9 300 €	2 325 €	39 525 €

Eclairage public

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Participation de la commune
41 600 €	10 400 €	2 080 €	33 280 €

A ce stade de l'instruction du dossier, les différentes estimations ainsi que les participations respectives de la Commune sont mentionnées à titre indicatif. A l'issue de la programmation de votre projet par les membres du comité de choix, une étude affinée sera transmise à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet sommaire ainsi que les modalités financières du projet de dissimulation des réseaux.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU PONT GÂTÉ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR2021**

Le Maire suggère de demander une subvention au titre de la DETR 2021 pour la partie éclairage public car les nouveaux candélabres permettront de faire des économies d'énergie.

Rappel de l'estimation de Territoire Energie Mayenne pour l'éclairage public

Participation de la Commune : 33 280 €

Subvention DETR escomptée 50 % soit 16 640 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2021

Autorise le Maire à signer tous documents liés à ce dossier

REPLACEMENT DE DEUX LAMPES ENCASTRÉES PRES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente le devis de Territoire Energie Mayenne pour le remplacement de deux lampes encastrées qui ont été vandalisées cet été. Les dégradations ont été constatées en septembre, quand l'éclairage public a été remis en service, après la période estivale. Il s'élève à 2 275.61 € TTC. Le Maire précise qu'il a contacté l'assureur de la Commune pour savoir s'il peut prendre en charge la dépense, mais il n'a pas eu de réponse pour l'instant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Considérant que ces lampes éclairent l'église et la mettent en valeur

- Accepte le devis de Territoire Energie Mayenne
- Autorise le Maire à signer tous documents liés à ce dossier

ENQUÊTE PUBLIQUE à SOUVIGNÉ SUR SARTHE **Projet d'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage**

Bruno HIVERT informe les conseillers qu'une enquête publique est ouverte sur la Commune de Souvigné sur Sarthe du 2 au 30 novembre 2020, pour une demande de M TONNELIER Samuel. Le projet prévoit l'extension d'un élevage porcin, lieudit « la Blinière » à SOUVIGNE SUR SARTHE dont une partie du plan d'épandage est situé sur la commune de SAINT BRICE.

Bruno HIVERT présente les parcelles concernées par le plan d'épandage. La surface épandable est de 33 ha sur SAINT BRICE. Les conseillers sont surpris de constater que sur la commune les parcelles sont assez proches du ruisseau « la Taude » ou près du bourg, sous vents dominants, voir entourent toute une propriété bâtie. Considérant les travaux de restaurations importants réalisés en 2017-2018 sur la Taude, Frédéric MOCHER, va contacter Monsieur Thierry HOMET, conseiller municipal de Souvigné sur Sarthe, membre du nouveau

syndicat de bassin, le SBeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe) et Mme Cécilia ANDRÉ, technicienne de rivière, pour savoir s'ils sont informés de cette enquête publique.

Comme cela avait été exigé pour la demande d'un autre agriculteur, les élus ne veulent pas que les tonnes à lisier traversent le bourg.

Le Maire donne la parole à Monsieur Christophe BECHU et Mme Anne BUREL, qui sont venus à la réunion pour exposer leurs oppositions à ce projet d'épandage.

Les élus se demandent si les habitants, proche de ces projets d'épandage ont été prévenus de cette enquête publique. Le dossier ne dit pas, non plus, la fréquence des épandages.

Le Conseil Municipal, après délibération
et deux absentions

- Refuse l'épandage de lisier sur les parcelles de la Commune de SAINT BRICE, de par leurs situations, trop près du ruisseau ou du bourg.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2004-2020

Le Maire présente le rapport de la CLET, commission dont il fait partie. Le rôle de la commission locale d'évaluation des charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

COMMERCE DE SAINT BRICE- ENQUÊTE

Comme Pascale DELUSSEAU est absente, elle ne peut pas faire le bilan de l'enquête menée auprès de la population de SAINT BRICE, pour connaître ses attentes.

Le Maire donne les grandes lignes
40 foyers ont répondu :

22 souhaitent la présence d'un commerce à SAINT BRICE
17 estiment qu'un commerce ne peut pas vivre à SAINT BRICE
1 ne s'est pas prononcé pour Oui ou pour Non

Les conseillers décident d'annuler la réunion publique prévue le 20 novembre, en raison de la pandémie. Elle aura lieu quand les conditions sanitaires le permettront.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Placards dans les classes** : Bruno HIVERT signale qu'il a vu les enseignantes et elles attendent toujours les placards. Le Maire répond qu'elles devaient voir sur catalogues si des meubles pouvaient convenir.

Considérant que le coût des meubles sur catalogues serait similaire au devis de Monsieur HUET, menuisier à Bouère, qui s'élève à 4 200 € HT, les conseillers décident d'accepter le devis de Monsieur HUET, menuisier local. Ils rappellent que la commune va prendre en charge cette année la dépense, sachant que le SIVOS BOUERE-ST BRICE inscrira la dépense sur son budget 2021 et pourra ainsi rembourser la commune.

- 2) **Virements de crédit DM3** : Le Maire informe l'assemblée qu'en cette fin d'année il est nécessaire de procéder à des virements de crédit pour régulariser des écritures et permettre de régler les dernières dépenses. SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses

Compte 2041511-48 réseaux électricité éclairage :	- 6 000 €
Compte 2041582-48 réseaux électricité éclairage :	+ 3 000 €
Compte 2188-48 : achat illuminations éclairage :	+ 3 000 €
Compte 2315-513 travaux école publique :	- 8 000 €
Compte 2313-513 travaux école publique :	+ 8 000 €
Compte 2315-515 travaux salle annexe mairie :	- 49 650 €
Compte 2313-515 travaux salle annexe mairie :	+ 44 000 €
Compte 2315-514 travaux salle polyvalente :	- 04 000 €
Compte 2188-47 achat matériel :	+ 09 650 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité
Approuve ces virements de crédit

- 3) **Repas-drive** : comme le traditionnel repas de fin d'année ne peut pas avoir lieu en raison de la crise sanitaire, Christiane EUDES suggère d'offrir un repas-drive aux personnes de 70 ans et plus. D'autres communes ont opté pour cette solution cette année. Les repas préparés par le restaurant « la Grande récréée » et la boulangerie de Bouère seront à récupérer au restaurant en fin de matinée, à la date fixée par la commune. Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve ce repas-drive qui sera offert aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint, d'une valeur de 17 €. Il décide de fixer ce repas au mercredi 9 décembre. Ceux qui n'ont pas 70 ans et qui veulent commander un repas peuvent le faire auprès de la Mairie, ils devront payer 17 €/repas ; chèque à l'ordre du Trésor public.
- 4) **Courrier Mayenne Habitat** : le Maire lit le courrier qu'il a reçu du Directeur général en réponse à sa demande de nouveaux logements. « Le comité d'engagement de Mayenne Habitat en date du 30 septembre a émis un avis défavorable pour la réalisation d'une nouvelle opération. Cela s'explique notamment par la contemporanéité de son parc locatif sur la commune ». Le directeur précise que les dernières constructions datent de 2019 et SAINT BRICE ne fait pas partie des communes prioritaires. Le Maire rappelle que les logements de Mayenne Habitat sont tous occupés et ne restent jamais vacants. Il va essayer de rappeler le Directeur M Patick LEROUX.
- 5) **Guirlandes de Noël** : Bruno HIVERT présente les propositions qu'il a reçues. Ces guirlandes pourront être installées rue de la Briqueterie.
- 6) **Commission enfance** : Patricia LEROI fait part de la réunion à distance de la commission pilotage-sport, dont elle fait partie. Elle précise que le séjour Ski pour les jeunes est annulé. Elle a constaté que très peu d'enfants de la commune participent aux activités proposées par la Communauté de Communes.
- 7) **Toilettes près de l'église** : le Maire signale que les toilettes sont souvent très sales et font l'objet de dégradations. Il suggère de mettre une porte et l'employé communal l'ouvrira uniquement la journée de 8 heures à 17 heures. Le Conseil Municipal approuve l'installation d'une porte et qu'elle soit fermée la nuit.
- 8) **Vitesse excessive aux Agêts** : Chantal LOUVEAU et le Maire font part de la vitesse excessive de certains véhicules rue de la Libération. Ils mettent en danger les piétons et surtout les enfants qui prennent le car. La gendarmerie va être contactée.

**Délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an dits**